

Licence de droit après un BAC S SI

Par **vivie83**, le **08/10/2018 à 18:43**

Bonjour,

Je suis en terminale S SI, actuellement j'ai une moyenne de 14, j'ai toujours eu les félicitations, et de très bonnes appréciations...

Ma question est : est-il possible d'intégrer une fac de droit avec ce type de Bac ?

je suis motivé pour y arriver !

J'ai peur d'être en décalage avec les "L" ou les "ES", et de ne pas suivre...

merci pour vos réponses

Par **Yzah**, le **08/10/2018 à 19:24**

Hey

Alors tout d'abord, la fac c'est pas une question de bac pour moi. C'est simplement une question d'avoir un diplôme de niveau 4 pour y accéder.

La fac de droit c'est avant tout de l'autonomie, de l'organisation, du travail, de la recherche, de l'approfondissement, de la méthode. Il faudra que tu t'assures que le droit te plaira avant de t'inscrire. Pour cela, consulte des manuels de droit de L1. Je te conseille les manuels d'introduction au droit, une matière qui balaie droit privé, comme droit public (introduction au droit de Rémy Cabrillac particulièrement, c'est le plus court et il est très accessible). Il ne faut pas avoir peur de les ouvrir, tu devras t'y plonger vite en L1.

Pense aussi aux journées portes ouvertes des facs !

Ne te focalise pas sur ta filière de bac (juste sur son obtention ;)). Moi même, ayant eu un bac pro, je suis sans trop de difficultés mais parce que je travaille chaque jour, je révise, je lis des passages de manuels en rapport avec mon cours, je prépare mes TD. Rien de mortel ou d'impossible, juste de la volonté et de la curiosité.

Bonne continuation à toi

Par **vivie83**, le **08/10/2018 à 19:29**

Bonsoir,

merci pour ta réponse,
je suis très bosseur, et dans le lycée ou je suis, on nous apprend à bosser comme en prépa...
j'ai appris à être organisé
je vais voir pour les manuels au plus vite.
il n'y a pas encore de dates pour les journées portes ouvertes, par contre je fais le salon
studyrama en Novembre.
encore merci
bonne soirée

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2018** à **07:47**

Bonjour

Je crois que Yzah a tout dit.
En droit, le bac d'origine n'a aucune importance.
Tous les bacheliers se retrouvent dans la même galère [smile3]

Par **vivie83**, le **09/10/2018** à **07:48**

Bonjour !
merci beaucoup, alors c'est parti pour la galère
bonne journée

Par **maydeliah**, le **15/10/2018** à **16:41**

je suis en fac de droit et j'ai fait un bac S SI

Par **vivie83**, le **15/10/2018** à **18:00**

Bonjour,
Merci pour ta réponse,
Comment se passe ta licence ?
J'hésite à faire une prépa et intégrer une école d'ingénieur..
J'ai acheté le livre qu'Yzah m'a recommandé, je l'attaque pendant les vacances !

Par **youpila**, le **16/10/2018** à **15:29**

Bonjour,

Comme vous l'ont indiqué Isidore, Yzah et Maydeliah, aucun problème pour poursuivre en droit après un bac S (comme ce fut mon cas) ou n'importe quel autre bac d'ailleurs.

Le droit c'est très différent des matières scientifiques donc réfléchissez bien à votre orientation si vous hésitez avec une école d'ingénieur. Vous ne ferez pas la même chose et ne préparerez pas les mêmes métiers.

Ce qui s'en rapproche le plus au lycée c'est probablement l'histoire/géographie/enseignement civique. Les modalités d'examen sont proches (dissertation/commentaire même si la méthodologie change à la fac) et les cours ont un peu la même structure.

Les études de droit c'est globalement du par cœur (même s'il faut quand même comprendre ce qu'on apprend et être capable de mobiliser correctement ses connaissances), donc pas besoin de pré requis particulier ni de prédispositions particulières (contrairement aux mathématiques par exemple) si ce n'est d'être travailleur et de savoir s'exprimer correctement à l'écrit.

Après le droit c'est très intéressant, ça permet de mieux comprendre le monde qui nous entoure et offre un panel de débouchés très large (possibilités d'intégrer une école de commerce ou un IAE après la 3ème année avec les métiers qui en découlent, carrières juridiques et judiciaires, métiers de la fonction publique, armée, police et plein d'autres métiers qui ne sont pas très connus comme détective privé, généalogiste successoral, etc...)

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/10/2018** à **08:27**

Bonjour

[citation]Les études de droit c'est globalement du par cœur [/citation]

C'est affligeant de lire ça !

Vous devez être en Master 1 ou 2. Il me semble même que vous prépariez le CRFPA cette année.

Comment pouvez-vous continuer de croire que le droit c'est du par cœur ???!

Ok je vous l'accorde pour les petites matières genre introduction à la science politique, on peut considérer qu'il suffit juste d'apprendre son cours.

Mais en droit des obligations, en droit pénal, en droit du travail, en droit commercial ...
Il ne suffit pas de connaître son cours par cœur. Il faut savoir développer un raisonnement juridique !

Par **youpila**, le **17/10/2018** à **09:09**

Bonjour

Quand je dis que les études de droit sont globalement du par coeur ce n'est pas dans un sens péjoratif c'est plus par comparaison aux études scientifiques. Il faut bien comprendre qu'il ne faut pas s'attendre à trouver des exercices de logique et de raisonnement comme en maths, physique etc.,

A mon avis (et il est vrai que cet avis n'engage que moi et que tout le monde peut ne pas être d'accord) le droit se rapproche des autres sciences humaines qu'on peut étudier dans le sens que pour réussir il faut connaître son cours et être capable de prendre de la hauteur et de mobiliser ses connaissances de manière structurée.

Je me suis peut-être mal exprimée oui il faut savoir raisonner (mais comme dans toutes les études supérieures, comme en lettres, en sociologie, en fac d'histoire). Si on cherche du raisonnement pur et dur on risque d'être déçu (ce qui fut un peu mon cas au début car on m'avait "vendu" le droit comme une matière scientifique, faite de logique et de raisonnement). Bien heureusement le droit est passionnant dans de multiples aspects.

Désolée j'ai pu en choquer certains, ce n'était pas mon attention.

Ps : j'ai fini mes études et je suis avocate.

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/10/2018** à **11:28**

Je vois mieux où vous voulez en venir même si je ne partage pas votre point de vue. Pour moi le raisonnement juridique ou autrement dit le syllogisme juridique ne se limite pas seulement à ressortir son cours de façon structuré.

Par **Lorella**, le **17/10/2018** à **17:29**

Connaître son cours, le comprendre et développer une capacité d'analyse, de raisonnement. Rigueur, méthodologie, capacité de travail.

Si on se contente du par coeur, c'est comme apprendre ses tables de multiplication, ça ne sert pas à grand chose.

Par **marianne76**, le **18/10/2018** à **17:32**

Bonjour

[citation] il faut bien comprendre qu'il ne faut pas s'attendre à trouver des exercices de logique et de raisonnement comme en maths, physique etc., [/citation]

Ah ? Le droit c'est avant tout du raisonnement et de la rigueur dans ce raisonnement. Un des mes professeurs quand j'étais étudiante nous avait dit "vous ne serez pas pris ultérieurement pour vos connaissances mais pour votre faculté à résoudre des problèmes et donc à chercher à trouver et à raisonner et il avait mille fois raison." S'agissant des sciences humaines histoire géo lettre etc, justement l'approche est différente bien sûr qu'il y a du raisonnement mais pas la rigueur juridique qui passe notamment par des plans et toujours un fil conducteur quand on veut faire une démonstration.

Les notions que vous avez apprises seront un jour obsolètes ou modifiées, le droit évolue il suffit de voir la réforme du droit des contrats. Puisque vous dites être avocate, vous devez bien vous rendre compte que vous ne pouvez pas vous réfugier derrière votre par coeur, ou alors c'est inquiétant. Vous aurez régulièrement des affaires pour lesquelles vous n'aurez pas forcément tout de suite de suite la réponse il faudra réfléchir chercher, trouver .

Quand vous rédigez des conclusions , une assignation ou qu'un juge rend un jugement , la rigueur du raisonnement est nécessaire. Cela vous ne pouvez pas le contester.

Pour information lorsque j'étais en stage d'avocat nous étions plusieurs dans la place et il n'y avait qu'un poste. L'avocat nous a donné un énorme dossier et nous a dit il y a une faille dans ce dossier , celui qui le trouve je le garde. Vous voyez on est loin très loin du par coeur. Si vous entrez dans le métier d'avocat avec cette idée de par coeur vous êtes mal parti.

Pour être un bon juriste il faut un raisonnement carré si j'ose dire , ce n'est pas pour rien que l'on parle de syllogisme juridique , après évidemment il s'agit d'une rigueur différente de celle que l'on peut trouver dans les écoles d'ingénieur , on ne manie pas des théorèmes , mais on manie la loi et la jurisprudence

Par **youpila**, le **18/10/2018** à **18:20**

Mais je suis bien d'accord avec vous Marianne une fois dans la vie professionnelle.

Ce sont les études de droit elles-mêmes que je ne trouve pas particulièrement axées sur ce point, ou du moins c'est le ressenti que j'en ai eu. Je me suis un peu ennuyée durant mes études (parce que justement j'étais venue en droit pour le raisonnement, le challenge intellectuel que peut représenter la résolution de cas et j'ai été déçue sur ce point).

Alors oui on a des cas pratiques à la fac mais ils ne sont pas très compliqués et ne font pas appel à la créativité intellectuelle de l'étudiant (du moins ceux que j'ai eu, d'autres facs mettent peut être davantage l'accent là-dessus ?).

J'ai vécu un écart énorme entre la fac, très théorique, et l'entrée dans la vie professionnelle. Je trouve la pratique du droit beaucoup plus intéressante car justement on choisit une stratégie, on imagine des montages juridiques de A à Z, bref on réfléchit, on raisonne, on crée. Mais bon pour ça il faut attendre d'avoir quitté la fac...

Encore une fois, mon objectif n'était pas de créer une polémique sur la question mais d'avertir l'auteur du sujet sur le fait que les études de droit ou une prepa MPSI, ce n'est pas du tout la même chose.

Par **Lorella**, le **19/10/2018** à **10:09**

Dans la branche droit du travail, il faut tout le temps actualiser ses connaissances : évolution lois et jurisprudence. Ce n'est pas du repos.